

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Résolution 328 (2011)¹ Elections locales en Albanie (8 mai 2011)

1. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe remercie les autorités albanaises, les acteurs politiques, les médias, ainsi que les représentants de la communauté internationale et le corps diplomatique pour la coopération fructueuse établie lors des élections municipales tenues en Albanie le 8 mai 2011. Il se félicite de la coopération renouvelée avec le Comité des régions de l'Union européenne, dont quatre membres se sont joints à la mission d'observation du Congrès.

2. Le Congrès affirme son intérêt pour le renforcement de la coopération avec les organisations internationales en vue d'optimiser l'observation des élections locales et se félicite en particulier des synergies établies avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

3. Prenant note du rapport sur les élections municipales en Albanie (document CG/BUR(20)21), le Congrès considère que les élections locales du 8 mai se sont caractérisées par un effort de transparence mais ont aussi été marquées par des tensions entre les deux principales coalitions: la campagne électorale, qui aurait dû être centrée sur les problèmes

municipaux et les besoins locaux, a porté principalement sur la politique nationale et/ou sur des accusations personnelles entre les candidats.

4. Le Congrès déplore l'absence de dialogue politique, nécessaire pour une campagne électorale loyale et constructive. A cet égard, dans l'intérêt des collectivités locales, des efforts devraient être faits pour accepter toutes les décisions constructives et dépasser les positions partisans.

5. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès:

a. appelle les autorités locales et régionales albanaises à promouvoir les conditions favorables à l'instauration d'un meilleur dialogue politique entre elles, en vue d'établir les liens constructifs qui sont un aspect fondamental de la bonne gouvernance;

b. affirme qu'il est disposé à contribuer, en tant que forum politique, à la création et la mise en œuvre d'un plan d'action postélectoral du Conseil de l'Europe;

c. décide de développer et de renforcer la coopération avec le BIDDH de l'OSCE en vue d'une action complémentaire et harmonisée;

d. demande à sa commission de suivi de prendre en compte les résultats de la mission d'observation des élections lors de la préparation du rapport de suivi sur la démocratie locale et régionale en Albanie, attendu en 2012.

1. Discussion et approbation par la Chambre des pouvoirs locaux le 19 octobre 2011 et adoption par le Congrès le 20 octobre 2011, 3^e séance (voir le document CPL(21)3, exposé des motifs), rapporteur: V. Gebel, Allemagne (L, PPE/DC).